Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202606-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 26 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents :
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.

Conseillers ayant donné procuration :
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT

Conseillers municipaux absents :
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

DELIBERATION n° 2026-06
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité

La reprise des résultats peut avoir lieu, dans le cadre du vote des budgets primitifs, de manière anticipée avant l'adoption des comptes financiers uniques (CFU).

Les différents éléments de cette procédure doivent être affectés intégralement y compris les restes à réaliser (RAR). Il ne peut y avoir de reprise partielle. Les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe des résultats prévisionnels.

Un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable public. L'état des restes à réaliser établi au 31 décembre de l'exercice N-1 arrêté et signé en toutes lettres par l'ordonnateur doit également être joint aux budgets primitifs.

Il est à noter qu'en cas de reprise anticipée des résultats sur le budget primitif, la collectivité procédera à un réajustement par un budget supplémentaire ou un budget modificatif pour intégrer les résultats N-1. Ce budget supplémentaire/modificatif devra être voté lors de la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption des comptes financiers uniques.

Pour rappel, cette affectation par anticipation des résultats 2025 est rendue nécessaire par l'impossibilité des services du trésor public de produire les CFU définitifs à temps, du fait d'un

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202606-DE

problème technique qui a impacté le logiciel « Hélios » qui est notamment utilisé pour produire les CFU.

Il est à noter que le budget annexe du lotissement du clos des Alcyons ne présente pas de dépenses ni de recettes de fonctionnement et donc pas de résultat de fonctionnement à affecter et que le budget annexe du port de Pouldu Plaisance présente un déficit de fonctionnement qui nécessite d'affecter ce déficit au compte 002 en dépenses du budget primitif 2026.

Vu la présentation détaillée des comptes financiers uniques provisoires 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour et 6 abstentions (Loïc PRIMA, Marc PINET, Angéline BOURGLAN, Lauriane COZ, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU) :

- **Affecte par anticipation les résultats de fonctionnement 2025 du budget principal selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.**
- **Dit qu'il sera procédé à un réajustement par un budget supplémentaire ou un budget modificatif pour intégrer les résultats N-1.**
- **Dit que ce budget supplémentaire/modificatif sera voté lors de la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption des comptes financiers uniques.**

BUDGET PRINCIPAL		
	Investissement	**Fonctionnement**
Recettes 2025	3 586 582,81 €	7 805 898,33 €
Dépenses 2025	4 181 120,46 €	6 370 433,68 €
Résultat reporté de l'exercice 2024	76 636,49 €	500 000,00 €
Solde d'exécution 2025	-594 537,65 €	1 435 464,65 €
Résultat de l'exercice 2025	**-517 901,16 €**	**1 935 464,65 €**
PROPOSITIONS D'AFFECTATION ANTICIPEE 2025 DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES au 1068	1 435 464,65 €	
EXCEDENT AU 002		500 000,00 €
Solde d'exécution des RAR 2025	-334 169,43 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte par anticipation les résultats de fonctionnement 2025 des budgets annexes selon la répartition présentée dans les tableaux ci-dessous**
- **Dit qu'il sera procédé à un réajustement par des budgets supplémentaires ou modificatifs pour intégrer les résultats N-1.**
- **Dit que ces budgets supplémentaires/modificatifs seront votés lors de la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption des comptes financiers uniques.**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202606-DE

RESEAU DE CHALEUR		
	Investissement	**Fonctionnement**
Recettes 2025	11 212,00	37 213,55
Dépenses 2025	16 234,00	35 261,33
Résultat reporté de l'exercice 2024	20 336,00	2 401,94
Solde d'exécution 2025	-5 022,00	1 952,22
Résultat de l'exercice 2025	**15 314,00**	**4 354,16**
PROPOSITIONS D'AFFECTATION ANTICIPEE 2026 DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES au 1068		
EXCEDENT au 002		4 354,16
Solde d'exécution des RAR 2025		

PORT DE DOELAN		
	Investissement	**Fonctionnement**
Recettes 2025	330 100,68	180 811,05
Dépenses 2025	325 991,05	149 462,86
Résultat reporté de l'exercice 2024	1 854,05	0,00
Solde d'exécution 2025	4 109,63	31 348,19
Résultat de l'exercice 2025	**5 963,68**	**31 348,19**
PROPOSITIONS D'AFFECTATION ANTICIPEE 2026 DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES au 1068	**31 348,19**	
EXCEDENT au 002		
Solde d'exécution des RAR 2025	**76 689,22**	

PORT DE POULDU LAITA		
	Investissement	**Fonctionnement**
Recettes 2025	22 369,85	55 238,17
Dépenses 2025	35 090,17	46 166,56
Résultat reporté de l'exercice 2024	57 390,31	26 174,10
Solde d'exécution 2025	-12 720,32	9 071,61
Résultat de l'exercice 2025	**44 669,99**	**35 245,71**
PROPOSITIONS D'AFFECTATION ANTICIPEE 2026 DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES au 1068		
EXCEDENT au 002		35 245,71
Solde d'exécution des RAR 2025		

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202606-DE